

Procès-Verbal de la Session de Printemps 2023 qui s'est tenue du 5 au 7 juin 2023

1. Vie de la section

Pierre Lemonde (DR2 Institut Néel) a été nommé à la direction du collège doctoral de l'UGA, il démissionne de la section. Son remplaçant sera élu à la session d'automne 2023.

2. Informations Générales suite à la réunion CPCN du 26 mai 2023

- Discussion sur les concours CPJ CNRS : certains concours CPJ n'ont pas assez de candidats. Au final, en 2022, 6 CPJ n'ont pas été attribuées. La procédure exacte de titularisation au bout de 3 à 6 ans reste en suspens. Il est notamment demandé par le CoNRS que le candidat ait passé son HDR et que le CoNRS soit représenté dans le jury de titularisation.

- Réduction du mandat du CoNRS à 4 ans au lieu de 5 ans actuellement : Nous attendons la décision du ministère avant la fin de l'année. La majorité des sections est pour la réduction à 4 ans.

3. Intervention de la direction de l'INP : Thierry Dauxois (DI), Thérèse Huet et Saïda Guellati-Khelifa (DAS). Saïda remplacera Thérèse au 1^{er} Juillet 2023.

- Retour sur la campagne de promotions de la session d'automne 2022 :

Pour la section 04 : 2 promotions CRHC, 3 en HEB, 6 DR1 (1 poste supplémentaire obtenu par l'INP pour la section 04), 3 DRCE1 et 2 DRCE2.

- Retour sur le concours CRCN 2023 (admissibilité) : légère diminution de l'âge de recrutement à 34 ans (5.2 ans après thèse). C'est légèrement supérieur à la moyenne des 4 sections de l'INP (32.5 ans, 4.9 ans après thèse). 33% de femme sur liste principale en section 04, moyenne de 35 % à l'INP.

A noter : (i) uniquement 19% de candidatures féminines (ii) un très fort renouvellement des candidats. Par exemple, la liste de la section 04 contient exclusivement des primo candidatures.

- Retour sur le concours DR2 2023 (admissibilité) : âge moyen de 46 ans (de 42.3 à 54.1 ans). 1 CRHC dans la liste principale, 14 % de femmes sur liste principale (14% de dossiers déposés). C'est dans la moyenne de l'INP. La section 04 a proposé un candidat DR2 externe.

- Retour sur les CPJ 2023 : 33 portées par le CNRS : les 3 « INP » et les 2 inter instituts dont INP ont été attribuées. Profil thèse + 7-10 ans.

- Rattachement des laboratoires en secondaire :

Quand le laboratoire a un lien fort avec le CNRS (**CNRS tutelle principale**), il peut avoir un rattachement à un **institut principal et/ou secondaire**. Si le CNRS a un lien faible avec le laboratoire (**CNRS est tutelle secondaire**), alors il ne peut y avoir **qu'un institut principal**.

A l'INP, un seul désengagement (LIDYL, CEA Saclay), le SPEC (CEA Saclay) passe de tutelle secondaire à principale et une réflexion est en cours pour Physico-Chimie-Curie PPC (Paris) pour rejoindre l'INP suite au désengagement de l'INC.

27 labos perdent leur rattachement secondaire à l'INP, 48 le conservent (dont 2 nouveaux). La perte du rattachement secondaire n'affecte pas les chercheurs des unités mais implique l'arrêt des liens entre DU et institut.

16 labos INP principal perdent leur rattachement secondaire à d'autres instituts, 8 auront maintenant l'IN2P3 comme institut secondaire.

- Question sur le prolongement de 67 à 70 ans pour le passage à la retraite : la position actuelle du CNRS est ne pas autoriser (sauf exception) le prolongement de l'activité au-delà de 67 ans. Cela impacterait sinon fortement le nombre de postes ouverts au concours DR2.

- Retour sur l'évaluation du CNRS par le jury international HCERES : jury plutôt bienveillant mais avec un manque de connaissance manifeste du système français (Université vs CNRS, fonctionnariat...)

4. Travaux d'évaluation de la section

28 évaluations favorables ou très favorables :

- 1 évaluation chercheur
- 1 titularisation
- 1 changement de section
- 10 éméritat
- 10 Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS
- 5 changement de direction d'unité

5. Vote sur la participation des membres de la section aux jurys CPJ au nom de la section 04 :

8 oui, 10 non, 1 abstention. A la majorité, il est donc décidé que la section ne participera pas en son nom aux jurys CPJ mais chaque membre de la section peut y participer à titre individuel.

Nota : Les propos sont ici retranscrits à partir des notes prises par le secrétaire scientifique, n'ont pas été relus par les intervenants et ne sauraient donc en aucun cas être considérés comme l'expression officielle des directions des Instituts du CNRS.